

## Liste des communes sous convention au 30/05/2024

<b>Communauté de Commune</b>	<b>Communes</b>
Pays de Montereau	Montereau-Fault-Yonne
	Saint Germain Laval
	Marolles sur Seine
	Voulx
	Salin
	Forges
	Barbey
	Montmachoux
	Thoury-Ferottes
	Esman
	Laval-en-Brie
	La grande Paroisse
	Courcelles-en-Bassée
	Varennnes-sur-seine
	Cannes-Ecluse
	Noisy-Rudigon
	Misy-sur-Yonne
	Le Brosse-Montceaux
	Diant
	Chevry-en-Sereine
Blennes	
Pays de Meaux	Chauconin-Neufmontiers
	Trilport
Sud Seine Essonne Senart	Cesson
	Vert-Saint-Denis
	Combs-La-Ville
	Nandy
Val Briard	Châtres
Brie des rivières et châteaux	Echouboulains
Pays de Fontainebleau	Ury
	Samois Sur Seine
	Chartrettes
	Bois-Le-Roi

Melun-Val de Seine	Ponthierry
L'Orée de la Brie	Brie-Comte-Robert
	Chevry-Cossigny
	Servon
	Varenne-Jarcy
Val d'Europe	Bailly-Romainvillier
	Chessy
	Couvray
	Magny-le-Hongre
	Serris
	Villeneuve-le-Comte
	Villeneuve Saint-Denis
	Montry
	Esbly
	Saint-Germain-sur-Morin
Coulommiers Pays de Brie	Mouroux
CC des Deux Morin	Saint Siméon

**Vous devez impérativement prendre contact avec votre mairie ou communauté de commune** pour bénéficier du service de destruction des nids. Consulter les sites internet respectifs pour obtenir ces informations.

Les communes des collectivités suivantes prennent aussi en charge la destruction des nids de Frelons asiatiques via d'autres associations que le GDSA. Contacter les pour obtenir les informations.

- Marne et Gondoire
- CC Plaines et Mont de France
- CC du Provinois